

FINANCES

Subventions 2013

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2013 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2013. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en avril.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2012 et des projets 2013, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant des subventions communales octroyées par le Conseil municipal en 2012.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2013.

P.J. : liste des organismes concernés.

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2012	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	13 750
Association Artistique Aleph	8 000	2 000
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500	1 875
Atout Majeur	23 000	5 750
Bergers en scène	197 124	49 281
CASC	231 000	57 750
Campus Urbain	37 000	9 250
CREDAC	174 028	43 507
Emmaüs « l'étape Ivryenne »	23 000	5 750
Eveil Parents Enfants	57 000	14 250
Ne pas Plier	10 000	2 500
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	152 450
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	486 400	121 600
Union Sportive d'Ivry Football	438 200	109 550
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000	291 250
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000	14 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	220 000	55 000

FINANCES

Subventions 2013

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 16 février 2012 attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2012,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2013 n'interviendra qu'au mois de mars 2013 et que les subventions allouées pour l'année 2013 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant des subventions communales réglées en 2012,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 31 voix pour et 13 abstentions)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2013 dans la limite du quart du montant accordé en 2012, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2012	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	13 750
Association Artistique Aleph	8 000	2 000
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500	1 875
Atout Majeur	23 000	5 750
Bergers en scène	197 124	49 281
CASC	231 000	57 750
Campus Urbain	37 000	9 250
CREDAC	174 028	43 507
Emmaüs « l'étape Ivryenne »	23 000	5 750
Eveil Parents Enfants	57 000	14 250
Ne pas Plier	10 000	2 500
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	152 450
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	486 400	121 600
Union Sportive d'Ivry Football	438 200	109 550
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000	291 250
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000	14 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	220 000	55 000

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2013.

RECU EN PREFECTURE
LE 24 DECEMBRE 2012
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 24 DECEMBRE 2012
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21 DECEMBRE 2012